Comment peut-on Ãªtre SlovÃ¨ne en Italie ?

Description

MalgrÃ© l'adoption de la loi sur la protection de la minoritÃ© slovÃ¨ne en fÃ©vrier 2001, les droits des SlovÃ¨nes ne sont pas toujours respectÃ©s en Italie. La possible suppression des cartes d'identitÃ© bilingues tÃ©moigne notamment de la politique intolÃ©rante du gouvernement de Silvio Berlusconi Ã l'Ã©gard de cette communautÃ©.

L'Italie compte aujourd'hui un peu plus de 100 000 SlovÃ¨nes, qui habitent pour la plupart dans la rÃ©gion de Frioul-VÃ©nÃ©tie-Julienne, dans le nord-est de l'Italie Ã proximitÃ© de la frontiÃ¨re italo-slovÃ¨ne. Il s'agit d'une minoritÃ© installÃ©e sur ce territoire depuis environ 1Â 300 ans. AprÃ¨s le dissolution de l'Autriche-Hongrie et la crÃ©ation du Royaume des Serbes, Croates et SlovÃ¨nes (1918), les tracÃ©s de frontiÃ¨res successifs ont coupÃ© les SlovÃ¨nes d'Italie, de Hongrie et d'Autriche du noyau des pays slovÃ¨nes et de sa capitale Ljubljana. NÃ©anmoins, la ville de Trieste demeure, au dÃ©but du siÃ¨cle dernier, la premiÃ¨re ville slovÃ¨ne (en terme de population), loin devant Cleveland aux Etats-Unis et Ljubljana.

La rÃ©pression anti-slovÃ¨ne

Dans l'entre-deux-guerres, le rÃ©gime de Mussolini (1922-1943) interdit l'utilisation de la langue slovÃ¨ne en public, dissout nombre d'institutions et d'associations slovÃ¨nes et abolit les Ã©coles slovÃ¨nes. Il exerce mÃªme des pressions considÃ©rables sur les SlovÃ¨nes pour qu'ils italianisent leurs noms. En 1920, le centre culturel slovÃ¨ne de Trieste (Narodni dom) avait Ã©tÃ© incendiÃ© et ses archives brÃ»lÃ©es par des fascistes italiens. En 1925, la Jadranska banka, l'une des principales banques slovÃ¨nes, avait Ã©tÃ© fermÃ©e par les autoritÃ©s italiennes. Enfin, Ã partir de 1928, la presse en langue slovÃ¨ne a Ã©tÃ© interdite. Sans surprise, beaucoup de SlovÃ¨nes quitteront l'Italie pour la SlovÃ©nie ou encore pour des contrÃ©es plus lointaines, comme l'Argentine. Enfin, le rÃ©gime fasciste a Ã©tÃ© l'une des principales causes de l'engagement massif des SlovÃ¨nes dans le mouvement de LibÃ©ration en Italie de 1941 Ã 1945.

AprÃ¨s la DeuxiÃ¨me Guerre mondiale, la majoritÃ© des terres de peuplement slovÃ¨ne sous juridiction italienne revient Ã la Yougoslavie de Tito. La frontiÃ¨re italo-slovÃ¨ne actuelle rÃ©sulte du MÃ©morandum de Londres (1954) et du TraitÃ© d'Osimo (1975), signÃ©s entre l'Italie et la Yougoslavie. Ces deux documents prÃ©voient notamment la reconnaissance par l'Italie de droits spÃ©cifiques pour les SlovÃ¨nes vivant encore sur son territoire. Cependant, ceux-ci sont variables selon les municipalitÃ©s et les provinces et sont souvent tributaires de la bonne volontÃ© des ces derniÃ¨res, d'oÃ¹ l'importance de la loi votÃ©e l'an dernier. De plus, les droits ne s'appliquent que dans les provinces de Trieste et d'Udine.

De nouveaux droits

La rÃ©gion de Frioul-VÃ©nÃ©tie-Julienne, l'une des vingt provinces que compte l'Italie, est divisÃ©e en trois provinces : Trieste, Gorizia et Udine. La loi sur la protection de la minoritÃ© slovÃ¨ne permet enfin d'harmoniser et d'Ã©tendre les droits des SlovÃ¨nes dans cette rÃ©gion et ce quelque soit leur lieu de rÃ©sidence. L'une des grandes nouveautÃ©s de la loi est la protection des droits des SlovÃ¨nes dans la province d'Udine. Le document prÃ©voit Ã©galement la mise sur pied d'un comitÃ© mixte (dix Italiens, dix SlovÃ¨nes) pour traiter des questions de la minoritÃ©. Il permet aussi aux SlovÃ¨nes de Â« donner des noms slovÃ¨nes Ã leurs enfants (…) et Ã leurs entreprisesÂ Â».

De telles mesures paraissent somme toute banales, mais en fait elles rÃ©parent, sur un plan juridique, les injustices du rÃ©gime fasciste. En effet, l'Italie n'avait toujours pas rÃ©voquÃ© certains dÃ©crets et lois datant des annÃ©es 20 et 30. Par ailleurs, les premiers projets de la loi de 2001 remontent Ã une trentaine d'annÃ©es, mais les partis de droite en avaient bloquÃ© le vote. L'an dernier, au moment oÃ¹ la procÃ©dure d'adoption entrait dans sa derniÃ¨re phase au SÃ©nat, les partis Forza Italia, Alleanza Nazionale et Lega Nord, alors dans l'opposition, avaient prÃ©sentÃ© pas moins de 1Â 720 amendements Ã cette loi, qui ne comporte pourtant que 29 articlesÂ ! De plus, l'opposition a demandÃ© un recompte du quorum Ã une centaine de reprises, prolongeant ainsi les dÃ©bats. Pour ajouter Ã cette situation absurde, les membres du SÃ©nat ont votÃ© les articles un Ã un tandis que les mÃ©dias Ã©taient informÃ©s quotidiennement du nombre d'alinÃ©as adoptÃ©s Ã l'issue de chaque session marathon.

Une fois la loi votÃ©e, la critique de la presse de droite a Ã©tÃ© cinglante puisqu'elle estimait qu'il s'agissait d'une Â«Â grande plaie dans l'identitÃ© italienneÂ Â». En revanche, la gauche, en particulier les communistes, s'est rÃ©jouit de cette avancÃ©e. D'ailleurs, de nombreux hommes politiques avaient soutenu publiquement le projet de loi, Ã l'instar du maire de Trieste Illy, qui s'Ã©tait adressÃ© aux SlovÃ¨nes rassemblÃ©s en mai 2000 dans le centre de la ville pour manifester en faveur de la loi. A cette occasion, le maire a dÃ©clarÃ© que la minoritÃ© slovÃ¨ne constitue un trÃ©sor culturel qu'il faut dÃ©fendre. En juin 2001, la mairie de Trieste avait chapeautÃ© une table ronde sous l'intitulÃ© trÃ¨s Ã©vocateur Â«Â Italiens et SlovÃ¨nes : deux groupes ethniques autochtones au service de Trieste et de la rÃ©gion de Frioul-VÃ©nÃ©tie-JulienneÂ Â». Les autoritÃ©s de l'ancien port austro-hongrois possÃ¨de manifestement une ouverture d'esprit Ã laquelle Rome reste bien insensible.

Berlusconi et les SlovÃ¨nes

A l'heure actuelle, on constate que la loi n'a pas encore Ã©tÃ© mise en application. L'arrivÃ©e au pouvoir du gouvernement Berlusconi et de ses relents xÃ©nophobes ont provoquÃ© un nouveau recul des droits des SlovÃ¨nes. Au mois de novembre 2001, les recensements en prÃ©vision desÃ©lections municipales dans la province de Frioul-VÃ©nÃ©tie-Julienne se sont dÃ©roulÃ©sexclusivement en italien alors que la loi prÃ©voit l'utilisation de formulaires dans les deux langues. Aumois de fÃ©vrier de cette annÃ©e, le ministre de l'IntÃ©rieur Claudio Scajola a fait rendre un arrÃªtmettant fin Ã la dÃ©livrance obligatoire de cartes d'identitÃ© bilingues dans quatre municipalitÃ©s dela province de Trieste (Doline, Repentabor, Zgonik et Devina-Nabrezine). Ce dÃ©cret vientinterrompre une pratique dÃ©jÃ prÃ©vue par le MÃ©morandum de Londres et le TraitÃ© d'Osimo. LarÃ©action de Ljubljana, co-signataire des deux accords, ne s'est pas fait attendre puisque son ministredes Affaires Ã©trangÃ¨res Dimitrij Rupel a dÃ©jÃ adressÃ© une lettre de protestation Ã sonhomologue italien Silvio Berlusconi .

Une protection encore incomplÃ¨te

Force est de constater qu'il reste beaucoup Ã faire pour amÃ©liorer le statut des SlovÃ¨nes d'Italie. Il est bon de rappeler que de par leur nombre (100Â 000), ils constituent une minoritÃ© importante, surtout si l'on considÃ¨re que la SlovÃ©nie voisine compte moins de deux millions d'habitants. Dans certaines parties du Karst triestin et gorizien, les SlovÃ¨nes forment environ 90% de la population. Tout l'arriÃ¨re-pays de Trieste est d'ailleurs majoritairement slovÃ¨ne. Et pourtant, les SlovÃ¨nes ne bÃ©nÃ©ficient pas des mÃªmes droits que, par exemple, les Autrichiens du Sud-Tyrol ou les FranÃ§ais de la vallÃ©e d'Aoste. Cela est particuliÃ¨rement flagrant dans l'utilisation de la langue slovÃ¨ne dans les administrations locales, qui est encore trop peu rÃ©pandue. A l'inverse, dans les villes slovÃ¨nes de Koper, Izola et Piran, la langue italienne est reconnue comme langue officielle aux cÃ´tÃ©s du slovÃ¨ne et les membres de la communautÃ© italienne peuvent se faire servir dans leur langue par l'administration.

Dans les villes Ã majoritÃ© slovÃ¨ne des rÃ©gions de Udine, Trieste et Gorizia, les drapeaux aux couleurs slovÃ¨nes sont interdits sur les faÃ§ades des hÃ´tels de ville tandis que la banniÃ¨re italienne flotte Ã cÃ´tÃ© du drapeau slovÃ¨ne en Istrie slovÃ¨ne. Enfin, l'Italie et la SlovÃ©nie perÃ§oivent diffÃ©remment les notions de Â«Â citoyennetÃ©Â Â» et de Â« nationalitÃ©Â Â». En SlovÃ©nie, la minoritÃ© italienne a le droit de se dÃ©finir comme Â«Â citoyen slovÃ¨ne de nationalitÃ© italienneÂ Â» mais, aux yeux de loi italienne, il n'existe pas de Â«Â citoyen italien de nationalitÃ© slovÃ¨neÂ Â». En somme, les SlovÃ¨nes sont d'abord et avant tout une minoritÃ© linguistique mÃªme si elle dispose de toute un sÃ©rie d'organes reprÃ©sentatifsÂ : un quotidien, Primorski dnevnik, un parti politique, la CommunautÃ© slovÃ¨ne, et deux grandes associations, l'Union culturelle et Ã©conomique slovÃ¨ne et le Conseil des organisations slovÃ¨nes.

Le non-respect des droits des SlovÃ¨nes par les partis nationalistes italiens est d'autant plus choquant qu'il est l'oeuvre de reprÃ©sentants officiels d'un Ã©tat membre de l'Union europÃ©enne. On attendrait de l'Italie de Â« donner l'exempleÂ Â» Ã la SlovÃ©nie, pays aux portes de l'Union. Que dire aussi des relations diplomatiques italo-slovÃ¨nesÂ ? Il n'est pas exclu qu'elles se dÃ©tÃ©riorent et que le gouvernement italien retarde ou bloque, du moins temporairement, l'entrÃ©e de son voisin dans l'Europe des Quinze.

Par David BEAUSOLEIL
Vignette : la une de primorski Dnevnik (lien)

244x78

Image not found or type unknown

date crÃ©Ã©e
01/04/2002
Champs de MÃ©ta
Auteur-article : David BEAUSOLEIL